



Reste d 'un emprunt sofinco réclamé 22 ans après

Par **PAOLONI**, le **04/04/2012** à **17:48**

Bonjour,
Téléphoniquement ce jour une personne se disant mandaté par SOFINCO me reclame une somme restante due sois disant d un montant d environ 2000 \$euros depuis 1990 .Etantbt divorcé depuis et remarié en 2000 je n ai aucun souvenir de cette dette sont il en droit de me reclamer 22 ans après sachant que j ai demenagé deux fois et que j ai pourtant été chez mon employeur de 1987 a 2008 date de ma retraite ;de bonne foi je ne me souviens plus de cette emprunt si toutefois il an'a pas été réglé.
Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **04/04/2012** à **18:40**

Bonjour,
Les crédits sont prescrits, en cas de non jugement au bout de 2 ans après le dernier versement.
En revanche, s'il y a eu un jugement avec titre exécutoire, la prescription est de 30 ans dans votre cas (10 ans depuis 2008).
Qui est cette personne mandatée par SOFINCO ? J'ai bien l'impression qu'il s'agit d'une société de recouvrement qui a racheté une dette.
La prochaine fois, vous lui demandez copie du titre exécutoire (je doute fort qu'il y en ait un).
Si la personne est dans l'incapacité de vous fournir ce document, vous ne risquez absolument rien.
Attendez-vous à être harcelée par téléphone, courriers. Vous pourrez changer de n° de téléphone si cela arrive en le demandant à votre opérateur téléphonique et en vous mettant sur liste rouge (c'est gratuit et très rapide).
Il ne faut absolument pas vous laisser impressionner.
Revenez nous voir si vous avez d'autres informations, mais surtout, à priori, vous ne risquez rien.
Ne les contactez pas vous-même et ne répondez surtout pas à leurs courriers.
Cordialement.

Par **PAOLONI**, le **04/04/2012** à **20:29**

Merci a vous et votre équipe pour vos conseils que je vais suivre a la lettre
Je ne manquerai pas de vous informer de la suite donné
Encore un grand merci